



Rapporteur : Corinne Molina

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi du 4 août 2014 "pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" prescrit aux collectivités territoriales (article 61) de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans sa première partie, cette 5<sup>e</sup> édition du rapport présente pour la collectivité régionale, le bilan des activités menées en 2020/2021 et les plans d'actions 2022 d'une part et la situation comparée entre les hommes et femmes de la même entité employeuse. Il expose ensuite les grands axes de la politique publique égalité de la Région en matière d'égalité femmes-hommes, complétés par les plans d'action 2022. Le rapport s'achève sur un focus des inégalités exacerbées par la pandémie Covid-19. Il est à noter que depuis deux éditions, les résultats statistiques ont été enrichis de nouvelles observations genrées, en particulier grâce à la méthode dite de calcul vertical. Cette méthode compare la répartition au sein d'un même groupe (verticalement) sur un sujet, et non plus horizontalement, entre les femmes et les hommes.

---

## Avis du CESER

Le CESER regrette que les services de la région n'aient pu lui présenter le rapport en séance comme les années précédentes. Quelques précisions auraient été bienvenues pour affiner l'avis.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des précédents et contribue à la production de données genrées que nous appelons de nos vœux dans nos différentes préconisations.

On constate une tendance satisfaisante pour la réduction des écarts entre femmes et hommes même si le rythme s'inscrit dans un temps qui est long, voire trop long.

Il faut saluer la proportion, dans la collectivité, de travailleurs et travailleuses handicapé(e)s, qui est largement au-dessus du taux légal.

La présentation dans ce rapport de statistiques sur l'avancement par échelon ne nous paraît pas assez significative renvoyant à des quotas réglementés. Néanmoins, les écarts en avancements de grade se réduisent favorablement même si l'évolution est lente.

Les femmes demeurent sous représentées dans les postes d'encadrement. L'écart salarial entre femmes et hommes est toujours plus marqué sur les catégories professionnelles supérieures.

Par ailleurs, le CESER encourage la Région dans les actions de formation et de sensibilisation de la jeunesse aux enjeux d'égalité. Il apprécie également la reprise des préconisations du CESER dans les plans d'actions de la Région notamment celles relatives à l'avis sur la monoparentalité et l'isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté.

Nous notons que les inégalités continuent d'être amplifiées par les effets de la pandémie de la Covid-19.

Le CESER se satisfait que des actions soient envisagées en direction de l'enseignement supérieur après celles initiées en direction du monde du sport.

Le CESER invite la collectivité régionale à se saisir de l'opportunité des futurs recrutements pour accélérer la réduction des écarts encore marqués.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.